

PORT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNÉE 1919

MARINE NATIONALE.

ÉQUIPAGES DE LA FLOTTE.

Indiquer
le dépôt
ou
le bâtiment

Escadron de Patrouilles de la Loire
"Papillon"

A droit à la réduction du prix de la place sur les chemins de fer.

Le nomme a déclaré avoir les ressources nécessaires pour effectuer son voyage (aller et retour).

Une permission de Fronte jours
à passer à Saint Pierre et Miguelon
est accordée au (3^{me}) gabier Revert, Jean
52. SPM.

Il lui est enjoint d'aller au retour à son poste le
sous peine d'être poursuivi pour

ce illégale.
à Loirent

, le 3 Janvier 1919

Le Capitaine délégué Commandant,



Le Médecin Major
Enregistré
au rôle d'équipage.

En cas de mobilisation, le titulaire de la présente permission devra rejoindre son poste immédiatement et sans autre avis.

NOTA. — Toute permission de plus de quatre jours devra être présentée au visa de l'autorité maritime ou militaire compétente aussitôt l'arrivée à destination.

Vu à l'arrivée
Bordeaux le 15/1/19

P LE CHEF DU SERVICE DE L'INTENDANCE MARITIME



Vu, au sein à BORDEAUX

pour se rendre à

St Pierre Miquelon

Le

13

Février 1919

Le Commissaire Spécial du Port,

Je soussigné

Mandate la somme
de cent vingt quatre et onze francs
70 Cms p. frais de passage
de Bordeaux à St. Pierre.

BORDEAUX le 13 Janvier 1919



LE CHEF DU SERVICE DE L'INTENDANCE MARITIME

Vu à l'arrivée

St Pierre le 13 Février 1919



Le Chef du Service de l'Intendance Maritime

Exp. avant